

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1817

9 août 2011

SOMMAIRE

AKT Logistic Services S.à r.l.	87210	Otters S.A.	87193
Argentum Holding S.à r.l.	87196	Overland Trust Corporation S.A.	87194
GPI	87216	Oyster	87215
JB Construction S.A.	87206	Pacific Holdings S.à r.l.	87170
J.P. Morgan Capital Real Estate S.à r.l. ...	87205	Pagola Development S.A.	87194
J.P. Morgan Real Estate Holdings S.à r.l.	87206	Parklux S.A.	87194
Julienne Sàrl	87206	Park Square Capital Credit Opportunities GP, S. à r.l.	87170
Locafroid Europe S.A.	87207	Partibel S.A.	87195
LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l.	87207	Pearson Luxembourg Holdings S.e.N.C.	87194
Lutos	87209	Peintux Sàrl	87175
Lux-Garantie	87210	PELMO Spf S.A.	87195
Luxharvest S.à r.l.	87210	Pendragon Management Company S.A.	87195
Maaskade S.à r.l.	87175	Petronilla Investments S.A.	87195
Marchall S.à r.l.	87175	Phase Europe Holding S.A.	87195
Mauced s.à r.l.	87175	Pigali	87205
Mecofin International S.A.	87176	Pixelcom	87206
Mecofin International S.A.	87176	Prestige-Fassaden S.à r.l.	87206
Mecofin International S.A.	87176	Prime Investment S.A.	87194
Montpellier S.A.	87176	Quant Lux Invest	87210
Moto Shop Distribution S.A.	87177	Radiomercial S.A.	87212
Mougins Immo S.A.	87177	Raudnu Plast S.A.	87210
MS Design S.A.	87177	Reavest International S.A.	87212
Naarderpoort S.à r.l.	87178	Recherche et Investissements Internatio- naux	87213
Nalco Luxembourg Holdings Sàrl	87177	Relais des Casemates S.à r.l.	87213
NAL Investment S.à r.l.	87178	Riolux Invest S.A.	87213
NDM Architectura S.à r.l.	87192	Root Invest S.à r.l.	87212
Nethan Investissements S.A.	87193	Russbrough S.A.	87213
NeXgen Partners	87177	Schwarz Wald Luxembourg S.à r.l.	87215
Novo S.A.	87193	Universal WM Solutions S.à r.l.	87170
Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A.	87193	Vauban Participations S.A.	87178
Ocean Overseas (Luxembourg) S.à r.l. ...	87193		
OMA Spf S.A.	87193		

Pacific Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 106.799,64.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 141.286.

—
Extrait de la résolution du conseil de gérance du 26 mai 2011

En date du 26 mai 2011, le conseil de gérance de la société a décidé de transférer le siège social au 15, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011083461/15.

(110092488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Park Square Capital Credit Opportunities GP, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 126.894.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 18 mai 2011:

- KPMG Audit S.à r.l. de 9, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société, avec effet au 1^{er} avril 2008.

- Le mandat de KPMG Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 08 juin 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011083462/16.

(110092140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Universal WM Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 161.001.

—
STATUTES

In the year two thousand eleventh, on the twenty-eighth day of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Allium Capital Limited, with registered office at 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number IBC n°1443165,

here represented by Mrs Joëlle MAMANE, director of companies, with professional address at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated October 8, 2010.

2) Vertex Holding Ltd, with registered office at 35 New Road, P.O. Box 1708, Belize City, Belize, registered in Belize under N° 92395,

here represented by Mrs Joëlle MAMANE, prenamed,

by virtue of a proxy dated October 8, 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Universal WM Solutions S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s corporate capital is fixed at TWENTY THOUSAND EUROS (20,000.- EUR) represented by TWO HUNDRED (200) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2011.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, the appearing parties declare to subscribe as follows:

- 1) Allium Capital Limited, prenamed, eighty (80) shares
- 2) Vertex Holding Ltd, prenamed, one hundred twenty (120) shares.

Total: two hundred (200) shares.

All the shares have been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the amount of TWENTY THOUSAND EUROS (20.000.-EUR), as was certified to the notary executing this deed, who expressly acknowledges it.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred euros (1,100.- EUR).

Resolutions of the shareholders

- 1) The Company will be administered by the following manager for an unlimited period:
- Dr Rustem KHADIULLIN, banker, born in Kazan on May 17, 1964, residing at 23-69 Tinchurin Str., Kazan, Russia.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Allium Capital Limited, ayant son siège social à 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro IBC n°1443165,

ici représentée par Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 octobre 2010.

2) Vertex Holding Ltd, ayant son siège social à 35 New Road, P.O. Box 1708, Belize City, Belize, enregistrée à Belize sous le numéro N° 92395,

ici représentée par Madame Joëlle MAMANE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 8 octobre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Universal WM Solutions S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à VINGT MILLE EUROS (20.000.- EUR) représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, précitées et représentées comme dit ci-avant, ont déclaré souscrire les parts sociales comme suit:

- 1) Allium Capital Limited, précitée, quatre-vingts (80) parts sociales.
- 2) Vertex Holding Ltd, précitée, cent vingt (120) parts sociales.

Total: deux cents (200) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de VINGT MILLE EUROS (20.000.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100.- EUR).

Décisions des associés

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:
Dr Rustem KHADIULLIN, banquier, né à Kazan le 17 mai 1964, demeurant à 23-69 Tinchurin Str., Kazan, Russie.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MAMANE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2011. Relation: LAC/2011/20351. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Référence de publication: 2011072327/245.

(110079974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Peintux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 196, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.095.

J'ai démissionné de ma fonction de gérant technique de la société PEINTUX S.à r.l. en date du et avec effet au 10 juin 2011.

Athus, le 10 juin 2011.

Manuel MARTINS MOREIRA.

Référence de publication: 2011083463/10.

(110092593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Maaskade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAASKADE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083946/11.

(110094402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Marchall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARCHALL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083951/11.

(110093870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Mauced s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 28, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.342.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour MAUCED S.A R.L.

Arend Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011083953/13.

(110093777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Mecofin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 106.050.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.06.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011083955/12.

(110094480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Mecofin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 106.050.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.06.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011083956/12.

(110094481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Mecofin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 106.050.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.06.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011083957/12.

(110094578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Montpellier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 131.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083961/10.

(110094179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Moto Shop Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 44, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 67.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083962/10.

(110094547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Mougins Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 144.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011083963/10.

(110094421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

MS Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.008.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011083964/12.

(110094195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Nalco Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.820,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 126.503.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011083966/14.

(110094264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

NeXgen Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.783.

Société Anonyme fondée le 23 mai 2008 et publication dans le Mémorial C-N° 1481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2011.
Paddock Fund Administration
Gerry Salucci

Référence de publication: 2011083967/13.

(110094527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Naarderpoort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NAADERPOORT S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083969/11.

(110093968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

NAL Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.917.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011083970/13.

(110094126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Vauban Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.683.

In the year two thousand and eleven, on the third day of May

Before the undersigned notary, Maître Gérard LECUIT, residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of shareholders (the „Extraordinary General Meeting“) of Vauban Participations S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1330 Luxembourg, 58, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 120.683, incorporated pursuant to the deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the 28th of September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date 29th of November 2006, number 2229. The articles of association have been amended for the last time on 11th of December 2006, pursuant to the deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 2nd of March 2007, number 288 (hereafter the “Company”),

The meeting was presided by Mr Guy Harles, attorney at law, professionally residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Sandrine Harmel, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected Mr Philippe Dupont, attorney at law, professionally residing in Luxembourg as scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number and class of shares held by them are entered on an attendance list signed by the shareholders, the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the powers of attorney initialed "ne varietur" by the proxyholders and the notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities;

II. It appears from the said attendance list that the entire share capital is present or represented at the present meeting;

III. All shareholders present or represented declared having had full knowledge of the agenda prior to this meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. That the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of eighteen million three hundred thirty-four thousand Euro (€ 18,334,000.-), in order to bring its current amount of seven million eight hundred eighty-three thousand Euro (€ 7,883,000.-) up to twenty-six million two hundred seventeen thousand Euro (€ 26,217,000.-), through the issuance of eighteen thousand three hundred thirty-four (18,334) new shares having a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each;

2. Subsequent amendment to the 1st paragraph of article 5 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of twenty-six million two hundred seventeen thousand Euro (€ 26,217,000.-), divided into twenty-six thousand two hundred seventeen (26,217) shares with a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each.”;

3. Full restatement of the Company’s articles of association, including the modification of the accounting year;

4. Renewal of the board of directors of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted by unanimous decision:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to increase the Company’s share capital by an amount of eighteen million three hundred thirty-four thousand Euro (€ 18,334,000.-), in order to bring its current amount of seven million eight hundred eighty-three thousand Euro (€ 7,883,000.-) up to twenty-six million two hundred seventeen thousand Euro (€ 26,217,000.-), through the issuance of eighteen thousand three hundred thirty-four (18,334) new shares having a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each.

Subscription - Payment

The shares newly issued were subscribed and fully paid up, as proven to the general meeting and the notary by six (6) subscription forms from the following subscribers:

VAUBAN MANAGEMENT S.C.:	6,320 shares
SIX PARTICIPATIONS S.C.:	900 shares
MR. NORBERT BECKER:	1,200 shares
G-FINANCE S.À R.L.:	4,785 shares
TRAUN S.A.:	754 shares
AIM SERVICES S.À R.L.:	4,375 shares
TOTAL:	<u>18,334 shares</u>

The appearing parties declare that all the shares have been fully paid-up as follows through several contributions in kind:

(i) Vauban Management S.C., a société civile incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Luxembourg Trade and Company’s Register under number E 3.228, through a contribution in kind consisting in six thousand three hundred twenty (6,320) shares having a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each issued by Compagnie de Banque Privée Quilvest, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 117.963 (hereafter “CBP Quilvest”), and including all rights attached to those shares, for a total amount of twenty million six hundred seventy-two thousand seven hundred twenty Euro (€ 20,672,720.-): six million three hundred twenty thousand Euros (EUR 6,320,000) will be allocated to the share capital and fourteen million three hundred fifty-two thousand seven hundred twenty Euro (EUR 14,352,720) will be allocated to the share premium account;

(ii) Six Participations, a société civile particulière incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, registered with the Luxembourg Trade and Company’s Register under number E 3.169, through a contribution in kind consisting in nine hundred (900) shares having a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each issued by CBP Quilvest, aforementioned, and including all rights attached to those shares, for a total amount of two million nine hundred forty-three thousand nine hundred Euro (€ 2,943,900.-): nine hundred thousand Euro (EUR 900,000) will be allocated to the share capital and two million four hundred thirty-three thousand nine hundred Euro (EUR 2,043,900) will be allocated to the share premium account;

(iii) Mr. Norbert Becker, residing at L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, through a contribution in kind consisting in one thousand two hundred (1,200) shares having a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each issued by CBP

Quilvest aforementioned, and including all rights attached to those shares, for a total amount of three million nine hundred twenty-five thousand two hundred Euro (€ 3,925,200.-): one million two hundred thousand Euro (€ 1,200,000.-) will be allocated to the share capital and two million seven hundred twenty-five thousand two hundred Euro (EUR 2,725,200) will be allocated to the share premium account;

(iv) G-Finance, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 94.993, through a contribution in kind consisting in four thousand seven hundred eighty-five (4,785) shares having a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each issued by CBP Quilvest, aforementioned, and including all rights attached to those shares, for a total amount of fifteen million six hundred fifty-one thousand seven hundred thirty-five Euro (€ 15,651,735.-): four million seven hundred eighty-five thousand Euro (€ 4,785,000.-) will be allocated to the share capital and ten million eight hundred sixty-six thousand seven hundred thirty-five Euro (€ 10,866,735) will be allocated to the share premium account;

(v) Traun S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.707, through a contribution in kind consisting in seven hundred fifty-four (754) shares having a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each issued by CBP Quilvest, aforementioned, and including all rights attached to those shares, for a total amount of two million four hundred sixty-six thousand three hundred thirty-four Euro (€ 2,466,334.-): seven hundred fifty-four thousand Euro (€ 754,000.-) will be allocated to the share capital and one million seven hundred twelve thousand three hundred thirty-four Euro (EUR 1,712,334) will be allocated to the share premium account; and

(vi) AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, through a contribution in kind consisting in four thousand three hundred seventy-five (4,375) shares having a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each issued by CBP Quilvest, aforementioned, and including all rights attached to those shares, for a total amount of fourteen million three hundred ten thousand six hundred twenty-five Euro (€ 14,310,625.-): four million three hundred seventy-five thousand Euro (€ 4,375,000.-) will be allocated to the share capital and nine million nine hundred thirty-five thousand six hundred twenty-five Euro (€ 9,935,625) will be allocated to the share premium account.

The said subscription forms, signed "ne varietur" by the person appearing, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the contributions in kind have been proved to the notary by a report dated May 3, 2011, from Audit & Compliance S.à r.l., represented by Mr. Cyril Lamorlette, réviseur d'entreprises in Luxembourg, which initialled "ne varietur" by the present shareholders, the proxyholders and the notary, will remain attached to this deed.

The conclusion of the report was the following:

"Based on the verification procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the shares to be issued in exchange as well the share premium.

We have no further comment to make on the value of the Contribution."

The appearing parties declared that the contributions are free of any pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contributions to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contributions to the Company.

All shareholders hereby expressly waived and renounced to the preferential subscription and preemption rights to which they could be entitled pursuant to the law, the Company's articles of associations or a shareholders' agreements in favor of the subscriptions described above.

The shareholders irrevocably granted a power of attorney to any director of the Company, to record such issuance and subscriptions in the register of the Company.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Extraordinary General Meeting resolved to modify the 1st paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of twenty-six million two hundred seventeen thousand Euro (€ 26,217,000.-), divided into twenty-six thousand two hundred seventeen (26,217) shares with a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each."

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to fully restate the articles of association of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of VAUBAN PARTICIPATIONS S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the taking of participations in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as the administration, development and management of its portfolio. The Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used for the purpose of the Company or companies which are shareholders or subsidiaries of or which are associated with or affiliated to, the Company. In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions.

Art. 5. Share Capital. The Company has a subscribed share capital of twenty six million two hundred seventeen thousand Euro (EUR 26,217,000.-) divided into twenty-six thousand two hundred seventeen (26,217) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The authorized capital, including the subscribed share capital, is fixed at twenty-seven million seven hundred ninety-nine thousand Euro (EUR 27,799,000.-) represented by twenty-seven thousand seven hundred ninety-nine (27,799) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

During the term of five years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company, the Board of Directors will be and is hereby authorized to grant options to subscribe for shares. Such increased amounts of capital need not be subscribed for in full, but may be subscribed for, sold and issued as the Board of Directors may from time to time decide. The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the options and the new shares from time to time and may issue such shares by conversion of the Company's share premium account. The Board of Directors is also authorized to issue such options to subscribe for shares without the shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors may delegate to any duly authorized officer of the Company, or to any other duly authorized person, the power of accepting, subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Subject to the provisions of article 7, any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorized therefore by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares is subject to certain liquidity procedures described in a shareholder's agreement entered into by all shareholders of the Company and the Company.

Any transfer shall be null if such shareholder's agreement is not respected and the Company will refuse the registration thereof in the register of shares.

Subject to the authorized capital as expressed in article 5, each shareholder shall be entitled to subscribe for any cash issue of shares within the Company and to take part in any cash transactions affecting the Company's share capital: (i) on the same conditions as the other shareholders, in proportion to his holding in the Company's share capital, so that he retains the same percentage of the capital as he held prior to the transaction, and (ii) on a priority basis before any third party.

In the event of a capital increase in kind or a merger or contribution affecting the Company's share capital, each shareholder may, if he wishes, subscribe for the Company's cash capital increase that will be arranged at the same time, so that he retains the same percentage of the share capital as he held prior to the transaction.

Art. 8. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members (the «Board of Directors»), their number being determined by the general meeting of shareholders, if applicable in accordance with a shareholders' agreement entered into by all shareholders of the Company and the Company. Directors do not need to be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who does not need to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing by mail, fax, electronic mail or any other verifiable means of communication of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least seven (7) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing by mail, fax, electronic mail or any other verifiable means of communication of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places previously scheduled by a resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by mail, fax, electronic mail or any other verifiable means of communication another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 9 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of powers. The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors obliges the Board of Directors to report annually to the annual general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated director. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 14. Conflict of interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Wednesday of the month of September at ten a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written power of attorney to another person, who does not need to be a shareholder.

Unless otherwise provided by law or by the shareholder's agreement entered into by all shareholders of the Company and the Company, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 16. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not and/or by one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)), appointed by the general shareholders meeting. To the extent permitted by law, no statutory auditor will be appointed in case one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) have been appointed.

The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

Art. 17. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first of July of each year and shall terminate on the thirtieth of June of the following year.

Art. 18. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 19. Dissolution of the Company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. Amendments to the articles of incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 22. Language. The present articles of incorporation are worded in French followed by an English version. In case of divergence between the French and the English text, the English version shall prevail amongst the shareholders and the Company."

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolution, in particular the modification of the Company's accounting year, the Extraordinary General Meeting resolved that the current accounting year shall be shortened and shall run from October 1, 2010 to June 30, 2011.

Fifth resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to entirely renew the board of directors of the Company following the recent changes in the Company's shareholding and to replace the current members of the board of directors of the Company with immediate effect and absent any serious negligence or breach of fiduciary duties on the part having resulted in material damages to the Company, to discharge them at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts covering the relevant period of office of the relevant directors.

The following persons have been appointed to form the renewed board of directors of the Company with immediate effect and until the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the financial year ending June 30, 2015:

- Mr Norbert Becker, born on 7 October 1953, in Luxembourg, residing at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
 - Mr. Bob Bernard, born on 5 September 1942 in Luxembourg, residing at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
 - Mr. Marc Giorgetti, born on 19 August 1961, in Luxembourg, residing at 3, rue Jean Piret L-2350 Luxembourg;
 - Mr. Guy Harles, born on 4 May 1955, in Luxembourg, residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
 - Mr. Marc Hoffmann, born on 26 May 1958, in Luxembourg, residing at 2, rue Lembiert, L-8531 Ell;
 - Mr. François Pauly, born on 30 June 1964, in Luxembourg, residing at 11, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg;
- and
- Mrs. Simone Retter, born on 13 June 1961 in Bettembourg, residing at L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

All matters of the agenda having been addressed, the chairman declared the meeting closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6,500.-

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The deed having been read to the appearing persons, known by the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») de Vauban Participations S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.683, constituée suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en date du 28 septembre 2006, numéro 2229. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre 2006, suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 mars 2007, numéro 288 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Harles, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Sandrine Harmel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit Monsieur Philippe Dupont, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires et le notaire, seront jointe au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

II. Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée;

III. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée et renoncent à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée est dûment constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-huit millions trois cent trente-quatre mille Euro (€ 18.334.000,-), afin de le porter de son montant actuel de sept millions huit cent quatre-vingt-trois mille Euro (€ 7.883.000,-) à vingt-six millions deux cent dix-sept mille Euro (€ 26.217.000,-), par l'émission de dix-huit mille trois cent trente-quatre (18.334) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille Euro (€ 1.000,-) chacune;

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme il suit:

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social souscrit de vingt-six millions deux cent dix-sept mille Euro (€ 26.217.000,-) divisé en vingt-six mille deux cent dix-sept (26.217) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune»;

3. Refonte complète des statuts de la Société, incluant la modification de l'exercice social;

4. Renouvellement du conseil d'administration de la Société; et

5. Divers.

Après que ce qui précède ai été approuvé par l'assemblée générale, les résolutions suivantes ont été adoptées par décision unanime

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit millions trois cent trente-quatre mille Euro (€ 18.334.000,-), afin de le porter de son montant actuel de sept millions huit cent quatre-vingt-trois mille Euro (€ 7.883.000,-) à vingt-six millions deux cent dix-sept mille Euro (€ 26.217.000,-), par l'émission de dix-huit mille trois cent trente-quatre (18.334) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille Euro (€ 1.000,-) chacune.

Souscription - Libération

Les actions nouvellement émises ont été souscrites et entièrement libérées tel que prouvé à l'assemblée générale et au notaire par six (6) bulletins de souscription des souscripteurs suivants:

VAUBAN MANAGEMENT S.C.:	6,320 actions
SIX PARTICIPATIONS S.C.:	900 actions
MR. NORBERT BECKER:	1,200 actions
G-FINANCE S.À R.L.:	4,785 actions
TRAUN S.A.:	754 actions
AIM SERVICES S.À R.L.:	4,375 actions
TOTAL:	18,334 actions

Les parties comparantes déclarent que toutes les actions ont été entièrement libérées par plusieurs apports en nature tel qu'il suit:

(i) Vauban Management S.C., une société civile constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3.228, par un apport en nature consistant en six mille trois cent vingt (6.320) actions ayant une valeur nominale de mille Euro (1.000,-) chacune émises par Compagnie de Banque Privée Quilvest, une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.963 (ci-après «CBP Quilvest»), et incluant tous les droits attachés à ces actions, pour un montant total de vingt millions six cent soixante-douze mille sept cent vingt Euro (€ 20.672.720,-); six millions trois cent vingt mille Euros (EUR 6.320.000) seront alloués au capital social et quatorze millions trois cent cinquante-deux mille sept cent vingt Euro (EUR 14.352.720) seront alloués au compte prime d'émission;

(ii) Six Participations, une société civile particulière constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3.169, par un apport en nature consistant en neuf cent (900) actions ayant une valeur nominale de mille Euro (1.000,-) chacune émises par CBP Quilvest, prénommée et incluant tous les droits attachés à ces actions, pour un montant total de deux millions neuf cent quarante-trois mille neuf cents Euro (€ 2.943.900,-); neuf cent mille Euros (EUR 900.000) seront alloués au capital social et deux millions quarante-trois mille neuf cents Euro (EUR 2.043.900) seront alloués au compte prime d'émission;

(iii) Monsieur Norbert Becker, demeurant à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, par un apport en nature consistant en mille deux cents (1.200) actions ayant une valeur nominale de mille Euro (1.000,-) chacune émises par CBP Quilvest, prénommée et incluant tous les droits attachés à ces actions, pour un montant total de trois millions neuf cent vingt-cinq mille deux cents Euro (€ 3.925.200,-); un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000) seront alloués au capital social et deux millions sept cent vingt-cinq mille deux cents Euro (EUR 2.725.200) seront alloués au compte prime d'émission;

(iv) G-Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.993, par un apport en nature consistant en quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) actions ayant une valeur nominale de mille Euro (1.000,-) chacune émises par CBP Quilvest, prénommée et incluant tous les droits attachés à ces actions, pour un montant total de quinze millions six cent cinquante et un mille sept cent trente-cinq Euro (€ 15.651.735,-): quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 4.785.000) seront alloués au capital social et dix millions huit cent soixante-six mille sept cent trente-cinq Euro (EUR 10.866.735) seront alloués au compte prime d'émission;

(v) Traun S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.707, par un apport en nature consistant en sept cent cinquante-quatre (754) actions ayant une valeur nominale de mille Euro (1.000,-) chacune émises par CBP Quilvest, prénommée et incluant tous les droits attachés à ces actions, pour un montant total de deux millions quatre cent soixante-six mille trois cent trente-quatre Euro (€ 2.466.334,-): sept cent cinquante-quatre mille Euros (EUR 754.000) seront alloués au capital social et un million sept cent douze mille trois cent trente-quatre Euro (EUR 1.712.334) seront alloués au compte prime d'émission; et

(vi) AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, par un apport en nature consistant en quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) actions ayant une valeur nominale de mille Euro (1.000,-) chacune émises par CBP Quilvest, prénommée et incluant tous les droits attachés à ces actions, pour un montant total de quatorze millions trois cent dix mille six cent vingt-cinq Euro (€ 14.310.625,-): quatre millions trois cent soixante-quinze mille Euros (EUR 4.375.000) seront alloués au capital social et neuf millions neuf cent trente-cinq mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 9.935.625) seront alloués au compte prime d'émission.

Lesdits bulletins de souscription, signés «ne varietur» par les personnes comparaisant, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés.

Tous les apports en nature ont été prouvés au notaire par un rapport daté du 3 mai 2011, par Audit & Compliance S.à r.l., représentée par Monsieur Cyril Lamorlette, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport qui a été paraphé «ne varietur» par les actionnaires présents et le notaire, restera annexé au présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante:

“Based on the verification procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the shares to be issued in exchange as well the share premium.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.”

Les parties comparantes ont déclaré que les apports sont libres de tout gage, privilège ou charge, tel qu'applicable, et qu'il ne subsiste aucun empêchement à la libre transférabilité des apports à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour effectuer toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des apports à la Société.

Tous les actionnaires par la présente renoncent expressément aux droits de souscription préférentielle et de pré-emption auxquels ils pouvaient avoir droit en vertu de la loi, des statuts de la Société ou un pacte d'actionnaires au profit des souscriptions décrites ci-dessus.

Les actionnaires donnent irrévocablement pouvoir à tout administrateur de la Société, pour enregistrer cette émission et ces souscriptions dans le registre de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social souscrit de vingt-six millions deux cent dix-sept mille Euro (€ 26.217.000,-) divisé en vingt-six mille deux cent dix-sept (26.217) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de VAUBAN PARTICIPATIONS S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par une décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires, statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société consiste est la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, billets à ordre et autres titres de toute sorte ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient uniquement affectées à la réalisation de l'objet de la Société ou sociétés qui sont actionnaires ou filiales la Société ou qui sont des sociétés associées ou affiliées à la Société. De manière générale, la Société peut entreprendre toutes transactions financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet, et dans ce contexte, elle peut donner ou recevoir des garanties, émettre tout type d'actions et d'instruments financiers et entrer dans toute sorte de transactions «hedging», commerciales et de dérivés.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social souscrit de vingt-six millions deux cent dix-sept mille Euro (EUR 26.217.000,-) divisé en vingt-six mille deux cent dix-sept (26.217) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Le capital autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à vingt sept millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (EUR 27.799.000,-) représenté par vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (27.799) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution de la Société, le Conseil d'Administration sera et est par la présente autorisé à accorder des options four souscrire à des actions. Ces augmentations de capital n'ont pas besoin d'être souscrits intégralement, mais peuvent être souscrits, vendus et émises de la manière que le Conseil d'Administration décide au moment donné. La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être prolongée par une décision des actionnaires en assemblée générale de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à la souscription des options et des nouvelles actions le moment donné et peut émettre ces actions par conversion du compte prime d'émission de la Société. Le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre ces options pour souscrire aux actions sans que les actionnaires n'aient un droit de souscription préférentiel. Le Conseil d'Administration peut déléguer à un mandataire de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de percevoir les paiements pour des actions représentant une partie ou l'ensemble de cette augmentation de capital.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Les actions émises seront inscrites dans le registre des actionnaires qui sera gardé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son adresse, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions établit son droit de propriété sur les actions. Un certificat sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures seront soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Sous réserve des dispositions de l'article 7, tout transfert d'actions sera inscrit dans le registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes détenant des pouvoirs appropriés pour le faire, et, à chaque fois, avec la remise du certificat qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut être inscrite dans registre par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet

actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite à la Société à son siège social ou à telle autre adresse tel que fixée par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de cette/ces action(s) est divisé, fragmenté ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces action(s).

Art. 7. Transfert d'actions. Le transfert d'actions est soumis à certaines procédures de liquidité décrites dans un pacte d'actionnaires conclu par tous les actionnaires de la Société et la Société.

Un transfert sera nul si ce pacte d'actionnaires n'est pas respecté et la Société refusera l'inscription de celui-ci dans le registre des actionnaires.

Sous réserve du capital autorisé tel qu'exprimé à l'article 5, chaque actionnaire aura le droit de souscrire à toutes les émissions d'actions en numéraire dans la Société et de participer à toutes opérations en numéraire affectant le capital de la Société: (i) aux mêmes conditions que les autres actionnaires, et en proportion de leur détention dans le capital social de la Société de telle sorte qu'il conserve le même pourcentage de capital social que celui qu'il détenait avant ladite opération, et (ii) par priorité par rapport à tous tiers.

Dans le cas d'une augmentation de capital en nature ou de fusion ou d'apport affectant le capital de la Société, chaque actionnaire peut, s'il le souhaite, souscrire à une augmentation de capital en numéraire de la Société qui sera réalisée simultanément, de telle sorte qu'il conserve le même pourcentage de capital social que celui qu'il détenait avant ladite opération.

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le « Conseil d'Administration »), leur nombre étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires, si applicable conformément à un pacte d'actionnaire conclu par tous les actionnaires de la Société et la Société. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être des actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, à condition, toutefois, qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires peuvent se réunir et élire un administrateur pour remédier à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que d'exécuter des tâches administratives ou autres tâches telles que décidées, par le Conseil d'Administration.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président doit convoquer le Conseil d'Administration si cela est demandé par au moins deux membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication vérifiable de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins sept (7) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un avis de convocation envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion sera suffisant lequel mentionnera dûment la raison de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication vérifiable de chaque administrateur. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions tenues à des heures et à des endroits précédemment prévus par une résolution du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication vérifiable un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Si un quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion à une date ultérieure et en un autre endroit. Les avis des réunions ajournées seront donnés au conseil par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution proposée est considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant son identification. Ces moyens devront satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective au Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens équivaldra à une présence en personne à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège social de la Société.

Nonobstant ce qui précède, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise à l'unanimité par voie circulaire qui peut consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) tous les administrateurs sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 9 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir accomplir les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, tel que prévu à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou autre comité ou comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires qui peuvent agir individuellement ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale annuelle des traitements, émoluments et avantages alloués au délégué. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions de retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne constituera pas un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit et ne prend pas part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit sur tout point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un conflit du à un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société dans une opération soumise à approbation au Conseil d'Administration, sera obligé d'informer le conseil de cela et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution devant être soumise au vote, un rapport spécial sera fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 15. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunira conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de septembre à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg.

D'autres assemblées d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs de réunion.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse indiquée dans le registre des actionnaires, ou suivant tout autre instruction donnée par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant leur identification. Ces moyens devront satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée d'actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président qui présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui dressera les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires en donnant un mandat à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi ou par le pacte d'actionnaires conclu par tous les actionnaires de la Société et la Société, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 16. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires, qui peuvent être des actionnaires ou non et/ou par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Dans les limites autorisés par la loi, aucun commissaire aux comptes statutaires ne sera nommé dans le cas où un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) a/ont été nommé(s).

L'assemblée générale des actionnaires déterminera le nombre de commissaires aux comptes statutaires, les nommera et fixera leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause par l'assemblée générale des actionnaires.

Un réviseur d'entreprises agréé peut seulement être démis de ses fonctions par l'assemblée générale des actionnaires avec cause ou avec son approbation.

Art. 17. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 18. Affectation des bénéfices annuels. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale atteindra dix pour cent du capital social souscrit de la Société.

Les bénéfices annuels nets seront à la libre disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 19. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, sa liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la Société.

Art. 20. Modifications des statuts. Les présents statuts peuvent être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se référeront aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en français, suivi d'une version anglaise. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra entre les actionnaires et la Société.»

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, en particulier la modification de l'exercice social de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que l'exercice social actuel sera raccourci et courra du 1^{er} Octobre 2010 au 30 Juin 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide renouveler entièrement le conseil d'administration de la Société suite aux récents changements dans l'actionariat de la Société et de remplacer les membres actuels du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et absent de négligence séreuse ou de rupture d'obligations fiduciaires de leur part ayant provoqué des dommages matériels à la Société, de leur donner décharge à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels couvrant la période correspondante d'exercice des fonctions des administrateurs concernés.

Les personnes suivantes ont été nommées pour former le conseil d'administration renouvelé de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour approuver les comptes annuels de l'exercice social s'achevant le 30 Juin 2015:

- Monsieur Norbert Becker, né le 7 octobre 1953, à Luxembourg, demeurant à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
 - Monsieur Bob Bernard, né le 5 septembre 1942 à Luxembourg, demeurant à 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
 - Monsieur Marc Giorgetti, né le 19 août 1961, à Luxembourg, demeurant à 3, rue Jean Piret L-2350 Luxembourg;
 - Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955, à Luxembourg, demeurant à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
 - Monsieur Marc Hoffmann, né le 26 mai 1958, à Luxembourg, demeurant à 2, rue Lembierg, L-8531 Ell;
 - Monsieur François Pauly, né le 30 juin 1964, à Luxembourg, demeurant à 11, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg;
- et
- Madame Simone Retter, née le 13 juin 1961 à Bettembourg, demeurant à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, le président déclare l'assemblée clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à EUR 6.500.-

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg.

Le jour mentionné au début de ce document.

Dont Acte.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé ensemble avec le notaire cet acte original.

Signé: G. HARLES, S. HARMEL, P. DUPONT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20804. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011072332/791.

(110079850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

NDM Architectura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 179, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.873.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083971/10.

(110094554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Nethan Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 83.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011083973/10.

(110094438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Novo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 97.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011083976/10.

(110094318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.145.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011083977/12.

(110094468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Ocean Overseas (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 67.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083981/9.

(110094397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

OMA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 42.596.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083984/9.

(110093944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Otters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011083986/13.

(110093600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Overland Trust Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.282.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011083988/11.

(110094072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pearson Luxembourg Holdings S.e.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.203.

Les comptes annuels au 30 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pearson Luxembourg Holdings S.e.N.C.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083989/11.

(110094290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Prime Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.685.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083991/9.

(110094488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pagola Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083993/9.

(110094569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Parklux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.610.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARKLUX S.A.
Régis DONATI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011083995/12.

(110094513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Partibel S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 35.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011083996/10.

(110094434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

PELMO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.149.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083997/9.

(110093945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Petronilla Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084000/10.

(110094244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Phase Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084005/10.

(110094144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pendragon Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.486.

Société anonyme fondée le 29 avril 2010 et publication dans le Mémorial C-N° 1394.

Les comptes annuels de 2010 ont été clôturés au 31 Décembre 2010 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 1^{er} juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2011.

Paddock Fund Administration

Marta Lavaroni

Référence de publication: 2011083998/14.

(110094525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Argentum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.040.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh of April,

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Joy Isaacs, managing director, born on 20 April 1975 in Durban, South Africa, with private address at 38 Brondesbury Park, London, NW6 7DN United Kingdom,

Stéphanie Thierry, marketing and operations director, born on 6 April 1972 in Castres, France, with private address at 53 Sherrick Green Road, Willesden Green, London NW10 1LB,

Geeta Martin, accountant, born on 14 August 1971 in Pretoria, South Africa, with private address at 16 Lymington Road, London NW6 1HY,

Each here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of powers of attorney given under private seal,

The powers of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Argentum Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the

avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any intellectual property rights of any nature or origin it holds from time to time.

3.5. The Company may license the use and/or the right to exploit any intellectual property rights of any nature or origin it holds from time to time.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares in registered form, with a nominal value of one hundred and twenty-five (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and must comprise

the votes at least one A and one B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers, one of whom must be an A manager and one a B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than fifty-five per cent (55%) of the share capital.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirtyfirst (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (Réviseurs d'entreprises agréés).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders may appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Joy Isaacs, represented as stated above, subscribes to forty-six (46) shares in registered form, with a nominal value of one hundred twenty-five (EUR 125) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of five thousand seven hundred and fifty euro (EUR 5,750).

Stephanie Thierry, represented as stated above, subscribes to forty-four (44) shares in registered form, with a nominal value of one hundred twenty-five (EUR 125) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of five thousand five hundred euro (EUR 5,500).

Geeta Martin, represented as stated above, subscribes to ten (10) shares in registered form, with a nominal value of one hundred twenty-five (EUR 125) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of one thousand two hundred and fifty (EUR 1,250).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

Geeta Martin, born on 14 August 1971 in Pretoria, South Africa, with private address at 16 Lymington Road London NW6 1HY;

2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

Ivo Hemelraad, born in Utrecht (The Netherlands) on 12th October 1961, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

Wim Rits, born in Merksem (Belgium) on 14 June 1970, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 15, Rue Edward Steichen L2540, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le septième jour d'avril,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Joy Isaacs, administrateur délégué, née le 20 avril 1975 à Durban, Afrique du Sud, avec adresse privée au 38 Brondesbury Park, London, NW6 7DN United Kingdom,

Stéphanie Thierry, directeur marketing et opérations, née le 6 avril 1972 à Castres, France, avec adresse privée au 53 Sherrick Green Road, Willesden Green, London NW10 1LB,

Geeta Martin, comptable, née le 14 août 1971 à Pretoria, Afrique du Sud, avec adresse privée au 16 Lymington Road, London NW6 1HY,

représentées par Sofia Afons-Da Chao Conde, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est “Argentum Holding S.à r.l.” (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut acheter, vendre, échanger, donner à bail, louer et gérer tout droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine qu'elle détient.

3.5. La Société peut breveter l'utilisation et/ou le droit d'exploiter tout droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine qu'elle détient.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris moins un gérant A et au moins un gérant B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, dont l'un doit être un gérant A, et l'autre, un gérant de B de la Société.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de 55% du capital social.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréées.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréées, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréées peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Joy Isaacs, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante six (46) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 5.750,-).

Stephanie Thierry, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante quatre (44) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Geeta Martin, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix (10) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

Geeta Martin, comptable, née le 14 août 1971 à Pretoria, Afrique du Sud, avec adresse privée au 16 Lymington Road, London NW6 1HY,

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

Ivo Hemelraad, né à Utrecht (Pays Bas) le 12 octobre 1961, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

Wim Rits, né à Merksem (Pays Bas) le 14 juin 1970, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2011. Relation: EAC/2011/5073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011072658/503.

(110080919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pigali, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 29.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011084007/10.

(110094432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

J.P. Morgan Capital Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 194.900,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Certifié conforme

Pour le conseil de gérance

Delphine MURIEL

Acting Secretary

Référence de publication: 2011083896/15.

(110093849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pixelcom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5415 Canach, 37, rue Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 148.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084008/10.

(110093735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Prestige-Fassaden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 155.183.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2011084011/11.

(110094149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

J.P. Morgan Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 125.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juin 2011.

Certifié conforme
Pour le conseil de gérance
Delphine MURIEL
Acting Secretary

Référence de publication: 2011083898/15.

(110093910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Julienne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Bertrange, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083899/11.

(110093677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

JB Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 128.848.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011083900/11.

(110094349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Locafroid Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8087 Bertrange, 10, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 118.777.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour ordre

PRODESSE sarl

Signature

Référence de publication: 2011083937/13.

(110094556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.865.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on June 8th, 2011 (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.865, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 21st, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1843 of September 23rd, 2009, amended for the last time pursuant to a deed of the same notary dated May 16th, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 52,875 (fifty-two thousand eight hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 4,750 (four thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 57,625 (fifty-seven thousand six hundred twenty-five euro) by the issuance of 38 (thirty-eight) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of an amount of EUR 50.61 (fifty euro and sixty-one cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 52,875 (fifty-two thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 423 (four hundred twenty-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, by an amount of EUR 4,750 (four thousand

seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 57,625 (fiftyseven thousand six hundred twenty-five euro), represented by 461 (four hundred sixty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, by the issuance of 38 (thirty-eight) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of an amount of EUR 50.61 (fifty euro and sixty-one cent).

All the 38 (thirty-eight) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 4,800.61 (four thousand eight hundred euro and sixty-one cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 461 (four hundred sixty-one) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 57,625 (fifty-seven thousand six hundred twenty-five euro), represented by 461 (four hundred sixty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Jusseau, ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 juin 2011 (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.865, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1843 du 23 septembre 2009, modifié pour la dernière fois selon acte du même notaire du 16 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 52.875 (cinquante-deux mille huit cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 4.750 (quatre mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 57.625 (cinquante-sept mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 38 (trente-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le versement d'une prime d'émission de EUR 50,61 (cinquante euros et soixante et un cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin

d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 52.875 (cinquante-deux mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 423 (quatre cent vingt-trois) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), par le biais d'une augmentation de EUR 4.750 (quatre mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 57.625 (cinquante-sept mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 461 (quatre cent soixante et une) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), par voie d'émission de 38 (trente-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le versement d'une prime d'émission de EUR 50,61 (cinquante euros et soixante et un cents).

L'ensemble des 38 (trente-huit) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en nature et la prime d'émission a été payée en nature par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 4.800,61 (quatre mille huit cents euros et soixante et un cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 461 (quatre cent soixante et une) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 57.625 (cinquante-sept mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 461 (quatre cent soixante et une) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros)."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. LAC/2011/27477 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083939/136.

(110094521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Lutos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.658.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011083940/11.

(110093645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Lux-Garantie, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 55.646.

Les comptes annuels suivant l'acte n° 60785 du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé: A. Charles, P. Schu, F. Zimmer-Schweitzer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation : LAC/2010/58965. Reçu douze euros 12,00 €
Le Receveur (signé): T. Benning.

Référence de publication: 2011083941/13.

(110094537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Luxharvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 155.499.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083942/10.

(110094365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Quant Lux Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 154.549.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011084016/9.

(110094508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Raudnu Plast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 134.081.

Les comptes annuels au 27/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011084017/11.

(110094348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

AKT Logistic Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 161.392.

STATUTS

L'an deux mille onze, le sept juin.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alain VUACHET, chef d'entreprise, demeurant à F-57000 Metz, 17 rue Belles Isle.
2. Madame Karima VUACHET, responsable marketing, demeurant à F-57000 Metz, 17 rue Belles Isle.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "AKT LOGISTIC SERVICES S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet le conseil en affaires et autres conseils propres visant à améliorer l'efficacité de gestion des solutions en transport et logistique. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une manière générale elle pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Alain VUACHET, préqualifié,	70 parts
2.- Madame Karima VUACHET, préqualifiée,	30 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain VUACHET, prèdit.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Karima VUACHET, prèdite.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-1471 Luxembourg, 217 route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Vuachet ; K. Vuachet , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2011. Relation: EAC/ 2011/ 7581. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011081193/83.

(110091204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Root Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.999.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011084018/12.

(110093914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Radiomercial S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 83.975.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084020/10.

(110093590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Reavest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011084024/10.

(110094334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

R.I.I. S.A., Recherche et Investissements Internationaux, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour "RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX ", en abrégé "R.I.I. S.A."

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011084025/11.

(110093668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Relais des Casemates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 87.515.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084028/10.

(110094066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Riolux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 89.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011084029/9.

(110094619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Russbrough S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 98.406.

In the year two thousand and eleven, on the first of June.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of RUSSBROUGH S.A.", (R.C.S Luxembourg, section B 98406), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on December 24, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 235 of February 27, 2004. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on February 22, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1061 of May 31, 2006.

The Meeting is presided over by Mrs Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appoints as secretary and scrutineer, Mr. Régis Galiotto, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the under signed notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RUSSBROUGH S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 98406), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 235 du 27 février 2004. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 22 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1061 du 31 mai 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutateur, Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. Relation: LAC/2011/25971. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011084034/113.

(110093569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Schwarz Wald Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 132.533.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011084036/9.

(110094477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 avril 2011 a décidé de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

La seconde Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 juin 2011 a décidé

- de renouveler les mandats de:

M. Alfredo PIACENTINI

Banque Syz & Co. S.A., 30 rue du Rhône, CH-1204 GENEVE

M.Claude KREMER

Etude Arendt & Medernach, 14, rue Erasme B.P.39, L-1468 Luxembourg

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012;

- de nommer en tant qu'administrateur:

M. Massimo Paolo GENTILI

Gentili & Partners, Foro Buonaparte 70, I-20121 MILANO

M. Régis DEYMIÉ

Oyster Asset Management Luxembourg, Rue Henri Schnadt 4a, L-2530 Luxembourg

pour une période d'un prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012;

- de prendre note de la démission de:

M. Yves ROCHAT

Banque Syz & Co. S.A., 30 rue du Rhône, CH-1204 GENEVE

M. Paolo LUBAN

Banque Syz & Co. S.A., 30 rue du Rhône, CH-1204 GENEVE

M. Eric SYZ

Banque Syz & Co. S.A., 30 rue du Rhône, CH-1204 GENEVE

Pour OYSTER

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011089586/38.

(110100280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

GPI, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.941.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 juin 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Pietro Longo, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat

2. Acceptation de la démission de Eric Magrini, avec adresse au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, président, avec effet immédiat

3. Acceptation de la démission de Paul Marx, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1511 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat

4. Nomination de Frédéric Meessen, avec adresse au 6, rue de l'Argentine, 1310 La Hulpe, Belgique en tant qu'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

5. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant qu'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

6. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant qu'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011089110/25.

(110100123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.
